
Allocution de M. Grégory Doucet, Maire de Lyon
Inauguration de « l'espace Paul Bouchet »
4 juillet 2024 – Jardin de la Basoche

(Seul le prononcé fait foi)

*** Salutations protocolaires ***

Qu'il est heureux, à l'aube de devoir réaliser des choix cruciaux pour notre pays de rendre hommage à la justice. A la justice, en tant qu'institution... et à la justice en tant que notion, que valeur cardinale, que principe directeur de nos sociétés humaines. Convoquant les idées d'égalité, de proportion, de compensation. Et dans le cas de Paul Bouchet, suivant ce qui a déjà été dit... de dignité comme élément central de notre rapport au monde, à l'autre et à soi. Etant entendu qu'on appelle dignité, sans l'y réduire, le choix de considérer autrui comme une fin en soi ; et non comme un moyen. Le sentiment de justice, le besoin de justice – *s'il s'assouplit parfois* – habite le cœur humain. C'est un besoin fondamental. S'il n'est ni assouvi, ni poursuivi, il n'y a pas de société pérenne.

Paul Bouchet et Pierre Truche en ont été tous les deux, chacun dans leur champ d'intervention respectif, d'infatigables et patients artisans. « **Très complémentaires** », comme vous nous les avez décrits, cher Robert Guillaumond.

Qui ont montré que magistrats et avocats pouvaient fort bien s'entendre. Puisque que comme l'a rappelé Monsieur Bruno Cotte tout à l'heure... ils étaient devenus avec le temps de vieux amis, deux complices de la même génération, ayant partagé les mêmes combats, poursuivi les mêmes idéaux... Traversés qu'ils étaient d'une exigence éthique à la fois exceptionnelle et semblable.

C'est d'ailleurs vous, Monsieur Bruno Cotte qui avec Pierre Lena et Mireille Delmas-Marty – *brillante juriste et universitaire, professeure au Collège de France, dont nous tenons à saluer chaleureusement la mémoire aujourd'hui, puisqu'elle nous a, hélas, quittés depuis, dans la foulée de son compagnon* – c'est vous trois qui avez attiré notre attention, par un courrier, en octobre 2021 sur la pertinence de leur rendre hommage conjointement. Nous avons concerté, consulté autour de nous et considéré qu'effectivement, cela constituait un

merveilleux symbole, porteur d'un message puissant sur ce qui fonde profondément l'identité lyonnaise.

Aussi, ces dénominations, après avoir reçu un avis favorable des conseils municipaux du 2^e et du 5^e arrondissement, ont été entérinées au conseil municipal de Lyon le 29 janvier de cette année, avec l'assentiment enthousiaste de la Métropole de Lyon – *évidemment indispensable, au moins pour ce qui concerne la passerelle, laquelle relève de sa compétence propre.*

Au travers de toute sa trajectoire, de ses actions et de ses engagements, Paul Bouchet a symbolisé tout au long de sa vie ce qu'il y a de plus lumineux dans la tradition et l'esprit lyonnais. D'abord, parce que, se dressant face à l'idéologie vichyste, il a été résistant. S'engageant à tout juste 17 ans, au sein du réseau « Témoignage Chrétien », faisant par là-même corps avec le destin de notre ville pendant l'Occupation.

Ensuite par sa fibre sociale – *dans la lignée d'un catholicisme social historiquement implanté et actif dans notre ville, en faveur du progrès humain – d'où lui est venue – m'a-t-on dit – sa vocation d'avocat.* Puisqu'après avoir contribué à la refondation de l'Union Nationale des Etudiants de France, l'UNEF, en avril 1946, les rencontres entre syndicalisme étudiant et syndicalisme ouvrier... l'ont décidé à se lancer dans la défense des salariés. Pour, selon ses mots : **« Accompagner des gens aux prud'hommes, ce qui était mal vu à l'époque. Mais je voulais combler cette lacune et mettre le droit au service de ceux qui en étaient éloignés »**, disait-il. Revendiquer et travailler à l'accès au droit et aux droits, cela restera fondamentalement le moteur de sa vie entière. Nous lui en sommes infiniment redevables. Aujourd'hui encore, notre municipalité travaille dans cet esprit, en association avec le barreau de Lyon.

Et puis, ainsi que vous nous l'avez restitué, chère Marie-Aleth Gard, pour ce qui est de son investissement dans le cadre d'ATD Quart-Monde ou, cher Monsieur Alban Pousset-Bougère pour ce qui est de l'énergie qu'il a déployée pour rénover, avec ses confrères, un vieux bâtiment derrière le tribunal, afin d'en faire la « Maison des avocats » - *cela alors qu'il était bâtonnier de Lyon en 1980 et 1981.*

Un lieu où l'on puisse recevoir les justiciables dans des conditions plus dignes que dans les couloirs du palais de justice.

Je voudrais aussi signaler, qu'avec vous, M. Robert Guillaumond, il a participé à la création en 1969 du cabinet d'avocat *Adamas*, original et pionnier dans sa forme, puisqu'associant des avocats indépendants dans un projet collectif, mobilisés notamment sur le droit social.

Fidèle aussi à la perspective solidariste et d'inclusion lyonnaise, il s'est illustré dans de nombreux combats humanistes. Il voulait d'une part, comme il l'a écrit dans son livre

éponyme : « **rendre la misère hors la loi** ». Il s'est courageusement, pendant la guerre d'Algérie, investi pour la défense d'indépendantistes qui risquaient la peine de mort. Plus tardivement, ayant quitté la robe et après être devenu Conseiller d'Etat, il a été président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. Suite à quoi, il s'est fortement impliqué pour l'élaboration de la loi de 1999 créant la couverture maladie universelle, la CMU. Et surtout la création d'un droit opposable au logement, le DALO.

Paul Bouchet acceptait volontiers le qualificatif d'utopiste.

« **En nous poussant à refuser l'inacceptable, l'utopie nous ouvre l'espérance** », a-t-il écrit dans ses *Sept Utopies*.

Par la justesse des causes défendues et son travail assidu, il a fait honneur à Lyon. C'est pourquoi aujourd'hui, je suis heureux et fier que nous soyons rassemblés pour célébrer cet « utopiste lyonnais » qui a tant fait avancer la société.

Je suis aussi heureux et fier qu'un lieu et une plaque rappellent son parcours et ce qu'il nous a apporté. Maintenant et pour les temps qui viendront.

Je vous remercie.